

Rhapsody in Blue - Cours individuels de chant & séances de coaching vocal

Conditions de vente

Les présentes conditions de vente sont établies entre :

- d'une part l'entreprise individuelle de Sophie Lucas-Deleplanque, dont le siège social est situé au 3 rue des Iles Loyauté à Quimper, dont le numéro de SIRET est le 98239210200017, ci-après dénommée « **Rhapsody in Blue** »,
- et d'autre part toute personne physique ou morale souhaitant procéder à un achat de services de cours de chant ou de coaching vocal, dénommée ci-après « **le client** ».

Inscription et engagement

À l'issue d'un cours d'essai (payant), le client opte pour l'une des formules proposées : séance(s) à l'unité ou forfait 5h, 10h, annuel 30h.

Il complète et signe une fiche d'inscription en précisant les informations demandées (coordonnées) et les options choisies. Cette inscription entraîne l'acceptation des présentes conditions de vente, la reconnaissance d'en avoir parfaite connaissance et la renonciation à se prévaloir de ses propres conditions d'achat ou d'autres conditions.

Durée et lieu des séances

Les cours de chant ou séances de coaching vocal ont une durée d'une heure. La première séance (ou cours d'essai) dure 1h15 à 1h30, sans majoration du tarif unitaire.

Les cours et séances ont lieu en présentiel exclusivement, dans le studio Rhapsody in Blue au 3 rue des Iles Loyauté à Quimper. Rhapsody in Blue ne propose pas de cours au domicile du client, sauf situation exceptionnelle (personne à mobilité réduite, par exemple) et dans un rayon de 30 mn de trajet autour de Quimper maximum. Dans ce cas des frais de déplacement sont facturés au client au tarif de 0,50 € / km.

Rhapsody in Blue ne propose pas de cours en distanciel (visioconférence), cependant en accord avec le client cette solution pourra être proposée ponctuellement lors de situations exceptionnelles (client régulier ne pouvant exceptionnellement pas se déplacer, par exemple).

Facturation et modalités de règlement

Les cours/séances à l'unité ou la souscription de forfait font l'objet d'une facture établie par Rhapsody in Blue et transmise par e-mail au client. Les règlements sont acceptés par virement bancaire ou en espèces. Les chèques ne sont pas acceptés.

En cas de règlement des forfaits en une fois, le paiement est exigible sous 30 jours. Pour les cours/séances à l'unité, le délai de paiement est ramené à 15 jours.

Paiement en plusieurs fois : pour les forfaits, des facilités de paiement sont proposées en plusieurs mensualités :

- 2 mensualités pour le forfait 5h,
- 2 ou 4 mensualités pour le forfait 10h,
- 2, 4 ou 8 mensualités pour le forfait 30h.

L'échéancier convenu avec le client est indiqué sur la facture. Il appartient au client de respecter les échéances indiquées :

- En cas de règlement par virements bancaires : en programmant les virements aux montants et dates figurant sur cet échéancier,
- En cas de règlement en espèces : en présentant son règlement lors du cours précédant l'échéance prévue.

En cas de retard de paiement, une relance puis une mise en demeure seront diligentées ; des pénalités de retard et frais de recouvrement seront appliqués aux taux et montants légaux.

Calendrier et report de cours

Lors de la souscription d'un forfait, un calendrier des cours est établi en accord entre les parties et transmis au client par e-mail.

En cas d'empêchement, d'annulation d'un cours à l'initiative de Rhapsody in Blue, une solution de report de cours sera proposée au client.

En cas d'empêchement, d'annulation d'un cours à l'initiative du client, une solution de report du cours sera recherchée, sous réserve de disponibilités.

Cependant, en cas d'absence non signalée ou d'annulation d'un cours par le client moins de 24h à l'avance, le cours sera réputé effectué et son montant dû par le client.

Dans le cadre des forfaits, une fois le calendrier convenu entre les parties, **le nombre de cours pouvant être reportés est plafonné :**

- Pour un forfait de 5h, il pourra être reporté 1 seul cours,
- Pour un forfait de 10h, il pourra être reporté jusqu'à 2 cours,
- Pour un forfait annuel de 30h, il pourra être reporté jusqu'à 5 cours.

Annulation de forfaits et remboursements

En cas d'empêchement durable du client dûment justifié (maladie, mobilité professionnelle...), une annulation du forfait sera possible ainsi qu'un remboursement des cours non pris. Dans ce cas, le tarif appliqué aux cours déjà pris sera celui de la formule « inférieure ». La différence entre les sommes effectivement réglées par le client et le montant dû pour les cours pris pourra être remboursée par virement bancaire, sur présentation du RIB du client à Rhapsody in Blue.

Exemple : le client a souscrit un forfait 30h (980 €) mais se trouve contraint d'annuler ses cours après son 11^e cours. Il est donc redevable de 11 cours, soit 1 forfait 10 cours (450 €) + 1 cours à l'unité (55 €) = 505 €. La facture du forfait 30h est annulée et une nouvelle facture correspondant aux 11 cours pris est transmise, assortie d'un avoir et d'un éventuel remboursement selon les sommes déjà réglées par le client.

En cas d'impossibilité faite à Rhapsody in Blue (cessation d'activité, longue maladie...) d'assurer des cours prévus et réglés par le client, le client sera remboursé des cours non effectués ; dans le cas d'un forfait, le montant du remboursement sera alors calculé au prorata du montant du forfait et effectué par virement bancaire, sur présentation du RIB du client à Rhapsody in Blue.

Exemple : le client a souscrit un forfait 30h (980 €) mais Rhapsody in Blue se trouve contraint d'annuler le forfait en cours. Le client sera remboursé à hauteur de 32,66 € par cours non dispensé mais déjà payé (980/30).